

**WORKERS' GROUP OF THE GOVERNING BODY OF THE I.L.O**  
**GROUPE DES TRAVAILLEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU B.I.T**  
**GRUPO DE LOS TRABAJADORES DEL CONSEJO DE ADMINISTRACION DE LA O.I.T**  
Secretariat – Secrétariat – Secretaria

46, av. Blanc  
CH-1202 Geneva / Switzerland  
Tel.: +41 22 738 42 02  
Fax: +41 22 738 10 82  
email: raquel.gonzalez@ituc-csi.org

**Mission Permanente De La République  
Du Tchad À Genève**  
Rue Tronchin 14  
1202 Genève  
Suisse

Genève, le 16 novembre 2012

### **Déclaration**

Le Groupe Travailleurs du Conseil d'administration du Bureau International de Travail (BIT), a appris la condamnation par le Tribunal de première instance de Ndjamena (Tchad), de plusieurs membres de l'Union des syndicats du Tchad (UST), dont MM. François Djondang, Michel Barka et Younous Mahadjir, respectivement secrétaire général, président et vice-président de l'UST.

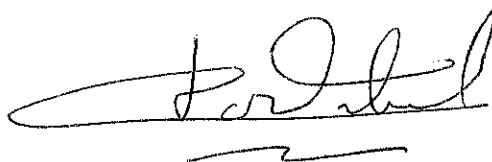
Selon le verdict rendu public le 18 Septembre 2012, ces camarades syndicalistes sont accusés « *de diffamation et d'incitation à la haine* », et ont été condamnés chacun à **dix huit (18) mois d'emprisonnement avec sursis et un million (1000.000) de francs Cfa d'amende ferme.**

**D'autres responsables syndicaux en plus des camarades ci-haut cités font aussi l'objet de sanctions disciplinaires et de mutations arbitraires pour avoir défendu les droits des travailleurs tchadiens.**

Le Groupe Travailleurs réuni en marge de la 316<sup>ème</sup> session du Conseil d'administration du BIT, tient à exprimer sa solidarité agissante aux camarades François Djondang, membre du Conseil d'Administration du BIT, Michel Barka et Younous Mahadjir et à tous les camarades travailleurs du Tchad dans leur lutte pour la défense des droits des travailleurs.

Le Groupe Travailleurs rappelle que le Tchad a ratifié les Conventions 87 de l'OIT sur la Liberté syndicale et la protection du droit syndical et 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective. A cet égard, le Groupe Travailleurs espère que le Tchad mettra tout en œuvre pour protéger les travailleurs et les syndicats.

Le Groupe des Travailleurs espère que la justice tchadienne saura revenir sur ce jugement dans le respect des droits des travailleurs.



Luc Cortebeek,  
Président du Groupe des Travailleurs du BIT